



l'écho néronien

№102 | HIVER/PRINTEMPS 2024 | JANVIER/FÉVRIER/MARS

Habiter
à Nernier

DES LOGEMENTS
ACCESSIBLES BIENTÔT
EN VENTE

Flash sur les
commissions

L'ÉTÉ SERA
CULTUREL !

AMÉNAGEMENT DU PARC
DE LA FERME D'ANTIOCHE

L'œil sur...

UNE POLITIQUE
DE L'ENFANCE
HARMONIEUSE

Le coin des
associations

ADN, LES
TEMPS FORTS
DE L'ANNÉE



DRAGAGE

Plongée
dans les eaux
portuaires



Edito

LE MOT DU MAIRE



Christian Breuza,
maire de Nernier

L'enfance, à Nernier, entre dans les priorités majeures des élus.

Ainsi, du carnaval organisé à Nernier le 10 février dernier, par l'association des parents d'élèves Farandole et la mairie, à la création attendue d'un syndicat à vocation unique (SIVU) avec la commune de Messery pour les affaires scolaires et périscolaires, en passant par l'adhésion à l'association C'Mes Loisirs en 2022, la commune s'investit tous azimuts pour ses enfants.

Ce fut un bonheur de vivre le carnaval des enfants dans les rues du centre historique, déguisements sobres ou loufoques, bataille de confettis et

bonne humeur étaient au rendez-vous de cette première édition, avec la participation de nombreux enfants et parents des communes voisines à cette après-midi festive.

Nous reviendrons sur cet évènement dans les pages qui suivent, que nous avons voulu consacrer à la jeunesse, dont nous avons fait une des priorités du mandat.

Deux autres rendez-vous importants se sont aussi tenus en début d'année.

Je pense tout d'abord à la traditionnelle cérémonie d'accueil des nouveaux habitants que nous avons instituée en 2022. Cette année, nous avons ainsi pu échanger avec une dizaine de nouveaux arrivants tous ravis de rejoindre notre belle commune.

Je pense également à la réunion de synthèse de la consultation citoyenne mise en place pour l'aménagement du parc public de la Ferme d'Antioche. Cette séance a permis d'arrêter un parti d'aménagement concerté avec les habitants. Les études d'avant-projet vont pouvoir démarrer.

Nous apprécions tous ces moments de partage qui renvoient une image positive de Nernier : une commune dynamique et ouverte aux autres, accueillante et à l'écoute de ses habitants.

Bonne lecture.

POINT DE VUE _____ **02**
Edito

HABITER À NERNIER _____ **03/04**

Quand les élus débattent de finances...

Une population à la hausse, enfin !

Les nouveaux habitants à la mairie

La mairie concertée

Des logements accessibles bientôt en vente

CGN: Tarifs spéciaux pour les communes riveraines

L'antenne de téléphone est dressée !

L'ŒIL SUR... _____ **05/06**

Une politique de l'enfance harmonieuse

FLASH SUR LES COMMISSIONS _____ **07/08**

Parkings payants, petit tarif pour les habitants!

Aménagement du parc de la Ferme d'Antioche

Une association syndicale forestière

Culture et patrimoine : L'été sera culturel...

La commune reprend l'action sociale en direct

LE DOSSIER DU MOIS _____ **09/10/11**

Port : Plongée dans les eaux portuaires

LE COIN DES ASSOCIATIONS _____ **12/13**

ADN : Les temps forts de l'année

Musée du lac : Ouverture le 6 juin

C2NY : Régates et stages de voile

Tennis : Stages pour les prochaines vacances

Short : Shortorama

La cagette à roulettes : La Cagette roule folk

Notre-dame du Lac : Lecture théâtralisée

COMMERCES _____ **13**

Librairie d'Essert : Une nuit de la lecture à Nernier

La Paillote : Une nouvelle buvette au port

INTERCOMMUNALITÉ : QUOI DE NEUF? _____ **14**

Nernier : Le printemps des coquelicots

Broyage à domicile : ...ça continue

INFORMATIONS PRATIQUES _____ **16**



Mairie de Nernier
14, route de la mairie
74140 NERNIER
Tél : 04 50 72 82 26
mairie@nernier.fr

Informations:
www.nernier.eu



Journal d'information de la mairie de Nernier
Direction de rédaction : Christian Breuza
Rédaction : Marie-Pierre Berthier et les élus
Design : Damien Vaney [vny.co]
Photo couverture : Damien Vaney
Impression : Imprimerie Fillion | 400 ex. | mars 2024



En direct de la Mairie

QUAND LES ÉLUS DÉBATTENT DE FINANCES...

Deux réunions de la commission municipale des finances ont été organisées, à l'initiative et sous la présidence du maire, pour faire le bilan 2023 et préparer le budget prévisionnel 2024, voté début avril. A noter que depuis janvier, les documents budgétaires de la commune au nombre de deux, sont réunis dans un seul document, le compte financier unique. L'année dernière s'est achevée sur une situation financière saine. La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la règle, avec succès. Leur hausse, inévitable ne serait-ce qu'en raison du prix inflationniste des énergies, est toujours limitée grâce à la diligence des agents de la commune, sous la direction de la directrice générale. Au

total, elles ont atteint un peu plus de 735 000 euros. Côté investissements, ils sont restés dynamiques avec 1 million d'euros investis.

Pour 2024, quelques priorités majeures de travaux sont définies pour le vote du budget le 5 avril. Il s'agit, notamment, du stationnement et des modes doux de déplacement, de l'enfouissement des réseaux, qui a démarré en janvier chemin de la Ravoire, des finitions de la nouvelle capitainerie, de la rénovation de bâtiments communaux, de la réfection de l'éclairage public, de la végétalisation de certains espaces, comme le parc à côté de la Ferme.

Des investissements sont également inscrits pour favoriser la culture (concerts, expositions, librairie, etc.), l'écologie (journée spéciale le 1er juin, zones humides...), le tourisme, avec le projet d'un bureau d'information touristique, etc.

Autant de secteurs que le budget prévisionnel 2024 retrace en précisant les fonds alloués.

UNE POPULATION À LA HAUSSE, ENFIN !

Comme vous le savez, l'une des priorités de la municipalité est d'accueillir de nouveaux habitants et, d'enrayer durablement la baisse chronique de la population communale. L'objectif, raisonnable, est de stabiliser la population aux alentours de 500 Néroniens, résidents principaux.

Entre 2014 et 2020, Nernier a perdu une quarantaine d'habitants, notamment, pour des raisons de lois françaises défavorables aux résidents binationaux, tout en constatant une hausse consécutive des résidences secondaires, jusque-là contenues en-dessous de 50 % du total des résidences. Depuis, la population est repartie à la hausse et, selon la population légale calculée, 26 habitants nouveaux se sont installés dans la commune, soit 424 habitants recensés en 2022. Parallèlement, les résidences secondaires se sont renforcées et dépassent désormais les 50 %.

Avec la hausse continue depuis trois ans des enfants scolarisés à l'école primaire (38 en 2023) et le nombre des naissances enregistrées (6 en 2022 et 2 en 2023), ce sont autant de signaux positifs qui laissent à penser que la politique visant à renforcer l'attractivité de la commune porte ses fruits.



Cérémonie d'accueil
des nouveaux
habitants

LES NOUVEAUX HABITANTS À LA MAIRIE

Afin d'entretenir un lien social fort, compte tenu de l'arrivée d'une nouvelle population, la rencontre avec les nouveaux habitants a été instituée. Début janvier, le maire a reçu les nouveaux habitants installés ces derniers mois, pour une rencontre très conviviale. Ce fut l'occasion de leur présenter les élus, les projets de la mairie et l'ensemble des services, qui les concernent.



LA MAIRIE CONCERTTE

Le maire, Christian Breuza, entouré des élus de la majorité, a tour à tour reçu les représentants des associations locales, puis les commerçants du village.

Dix associations étaient représentées et ont mis en valeur leurs activités et les animations à venir

(cf. page 12 Associations).

S'agissant des commerçants, des animations sont également prévues durant les deux mois d'été. Nernier sera festif ! L'Echo Néronien présentera tous les événements dans son numéro de juin.



DES LOGEMENTS ACCESSIBLES BIENTÔT EN VENTE

Prochainement, un programme de 6 logements collectif en « BRS », bail réel solidaire, sera proposé sur la commune, chemin de Péreuse. Cette opération résulte d'une volonté de l'équipe municipale d'offrir une opportunité aux jeunes de vivre à Nernier et d'attirer de nouveaux ménages en résidence principale, afin de stabiliser, voire de poursuivre la progression de la population.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions publiques avant le dépôt du permis de construire. Il a ainsi pu s'enrichir des propositions formulées dans ces différentes séances.

Le Bail Réel et Solidaire (BRS), qu'est-ce que c'est ?

Le BRS est un modèle d'acquisition innovant qui apporte une réponse concrète à la problématique d'acquisition de logement à prix abordable pour les jeunes et les familles qui travaillent sur le territoire.

En effet, trouver un logement adéquat est difficile : il est souvent trop petit, trop loin et trop cher.

Le schéma du BRS est simple : la propriété du sol est confiée à un organisme de Foncier Solidaire, La Foncière de Haute-Savoie et le prix du logement ne comprend plus le prix du terrain. Habituellement, l'achat d'un logement comprend à la fois le terrain et l'habitation. Avec le BRS, l'acheteur devient propriétaire du logement et locataire du terrain, pour lequel il verse une redevance foncière, abordable.

Les avantages du Bail Réel et Solidaire pour les acquéreurs sont multiples :

- Acheter un logement dont la valeur est 40 % moins chère qu'en acquisition classique.
- Bénéficier d'un accompagnement dans l'acte d'achat.

- Obtenir une garantie de revente sécurisée offerte par la Foncière 74.
- Devenir propriétaire et capitaliser ses dépenses dans un logement qu'il habite.

Cependant, afin de conserver un rôle « accessible », le dispositif BRS est soumis à des conditions de ressources (plafonds 2024-revenu fiscal de référence N-1) :

COMPOSITION DU FOYER	REVENU FISCAL
1	37'581 euros
2	56'169 euros
3	67'517 euros
4	80'875 euros
5 et +	95'739 euros

La commercialisation des 6 logements BRS à Nernier est confiée à ASTER habitat. Les exemples de prix, avec stationnement et cave, sont les suivants :

T3 à partir de 227'000 euros,

T4 à partir de 279'000 euros.

Renseignements : ASTER habitat

Tel. 06 84 24 31 66

Mail contact@aster-habitat.fr

TARIFS SPÉCIAUX DE LA CGN POUR LES COMMUNES RIVERAINES

Les communes riveraines, desservies par la CGN, font bénéficier leurs habitants de tarifs négociés, qui sont les suivants :

Carte journalière 1ère classe ADULTES : CHF 45 au lieu CHF 90,00

Carte journalière 1ère classe ENFANTS : de 6 à 16 ans et détenteurs d'un abonnement demi-tarif : CHF 22,50 CHF 45,00.

Ces tarifs sont valables toute l'année sur toutes les lignes régulières, à l'exception des croisières à thème et des croisières événements.

L'ANTENNE DE TÉLÉPHONE EST DRESSÉE !

L'antenne s'est dressée en janvier dernier, après les retards dus aux nombreuses intempéries. Le raccordement est réalisé en ce mois de mars, pour des communications en 4G normalisées.



Montage de la nouvelle antenne 4G



Une politique de l'enfance harmonieuse

Plusieurs initiatives ont été prises récemment au bénéfice des enfants de la commune, venant compléter les actions déjà initiées. Qu'il s'agisse de leur vie scolaire ou de leurs loisirs, les jeunes néronniens ont accès à des prestations de qualité.

S'agissant de leur vie scolaire, les enfants de Nernier sont inscrits – sauf choix différent – à l'école de Messery, sections maternelle et primaire. Cette situation remonte aux années 80, lorsque l'école de Nernier, à classe unique, a fermé, créant ce regroupement pédagogique entre les deux communes. A noter que c'est également le cas pour nos voisines, Yvoire et Excenevex.

Aujourd'hui, après moult vicissitudes, un SIVU – syndicat intercommunal à vocation unique – va être réinstauré pour recréer des conditions harmonieuses de coopération. Ses statuts prévoient que Nernier et Messery le gèrent à proportion du nombre de leurs enfants scolarisés et, non plus à 50/50 comme dans le passé. Messery le présidera et installera 6 élus, 3 pour Nernier.

Pour rappel, la vie scolaire fut harmonieuse entre les deux communes durant près d'une trentaine d'années. En effet, le regroupement scolaire d'origine a débouché sur la création d'une coopération administrative sous la forme d'un SIVOM, syndicat intercommunal à vocation multiple, regroupant non seulement l'école mais également, leur cantine et leur garderie. Le terrain de football, situé sur le territoire de Nernier entre les deux communes, avait aussi intégré ce SIVOM, détenu à parts égales par Messery et Nernier,

soit 50/50. Puis, après une trentaine d'années environ de bons et loyaux services, le SIVOM a été dissous. La commune de Messery a récupéré la pleine propriété du restaurant scolaire, construit par le SIVOM, et Nernier a reçu le stade de football et le vestiaire attenant.

Pour les enfants, le nouveau SIVU implique une égalité de traitement, notamment, en ce qui concerne les prix du périscolaire. De leur côté, les élus de Nernier pourront participer à la vie de l'école et aux décisions. Le Sivu entrera en vigueur dès la rentrée de septembre 2024.

Des loisirs et des activités ludiques

S'agissant des loisirs, depuis un an, le centre de loisirs, C Mes Loisirs (C pour Chens sur Léman, Mes pour Messery), accueille les enfants de Nernier, au même titre que les deux communes voisines. Autrement dit, les enfants qui se fréquentent déjà à l'école de Messery peuvent se retrouver le mercredi et durant le temps de vacances scolaires pour partager des activités de loisirs. Autrefois dénommé CYNEMA Jeunes, le centre de loisirs, qui est affilié à la FOL 74 (fédération des œuvres laïques) a évolué depuis, jusqu'à devenir un centre social et culturel, agréé par la Caisse d'allocations familiales.

A noter que, s'il accueille principalement des enfants, le centre développe également des activités pour toute la population, comme le précise le directeur, Xavier Ravalland, dans l'interview ci-dessous.

Autre activité, cette fois propre au mois de février, le carnaval a battu son plein dans les rues de Nernier. Organisée par Farandole, l'association de parents d'élèves et soutenu par la Mairie, le carnaval s'est déroulé dans la commune pour la première fois. Samedi 10 février, les enfants de l'école maternelle et primaire de Messery-Nernier ont

déambulé dans le village, fermé à la circulation. Entourés de leurs parents, ils ont ensuite rejoint la Ferme d'Antioche, à l'invitation de Farandole. Bataille de confettis, ballons, goûter de gâteaux et de bonbons, le carnaval fut dignement fêté cette année.



Bataille de confettis dans la ferme d'Antioche



Le Père-Noël a remis ses cadeaux aux enfants



Course aux œufs
dimanche 31 mars 2024
à Nernier
Rendez-vous à 10h
à la Ferme d'Antioche

L'événement est organisé par la mairie.
Enfants jusqu'à 10 ans. Se munir de son petit panier ou sac.





Toujours d'actualité en ce début de printemps, la Mairie invite les enfants à la Course aux œufs, qui anime la matinée du dimanche de Pâques. Ils sont nombreux à courir vers les arbres, les arbustes, les haies pour tenter de découvrir et de ramener les œufs au chocolat, cachés dans le parc de la capitainerie ou le parc du château. Quel que soit le remplissage du panier, chacun repart avec qui son lapin, qui son poussin, sa poule, sa cloche, bien sûr au chocolat.

Lancée il y a une dizaine d'année, cette course connaît toujours le même succès, avec au rendez-vous, la joie, les rires et, le chocolat ! Cette année encore, la tradition est respectée !

L'enfance et la jeunesse sont une des priorités des élus. Ils s'efforcent de privilégier l'intérêt des enfants dans toutes leurs décisions.

Également dans le domaine des loisirs, la commune organise chaque année la visite du Père Noël, qui reste très fidèle à ce rendez-vous depuis de nombreuses années. Cette visite est toujours programmée le 2e samedi du mois décembre, quand cet illustre personnage a

encore un peu de temps disponible avant la grande distribution de Noël. Spectacle et friandises sont au menu des enfants de la commune et de leurs copains. Plus de quarante enfants étaient présents en décembre dernier.

L'enfance et la jeunesse sont une des priorités des élus. Ils s'efforcent de privilégier l'intérêt des enfants dans toutes leurs décisions.



TROIS QUESTIONS À XAVIER RAVALLAND DIRECTEUR DE C MES LOISIRS



Q. Le Centre de loisirs C Mes Loisirs, autrefois connu sous le nom originel de CYNEMA Jeunes, est devenu un centre culturel et social. Qu'est-ce que ce nouveau statut apporte à la structure et aux adhérents ?

Notre agrément Espace de Vie Sociale (EVS) vient d'être renouvelé par la CAF pour deux ans.

Le centre socioculturel est ancré sur le territoire et les activités, à destination de toutes les personnes à partir de 3 ans, se développent petit à petit.

Cet agrément EVS nous permet de formaliser la démarche d'inclusion des habitants dans le projet de notre structure, dans son fonctionnement.

Cela apporte donc à la structure une forme de reconnaissance, aux habitants la possibilité de devenir acteurs de la vie sociale de leur territoire, avec un accompagnement par des professionnels et des bénévoles.

Q. Chaque année apporte son lot d'innovations et de perspectives nouvelles. Quelles sont-elles pour 2024 ?

Pour cette année, nous allons nous appliquer à essayer de fédérer les habitants autour de projets ayant du sens, répondant à leurs besoins et envies, mais aussi de développer les activités « hors les murs ». Les activités intergénérationnelles et à destination des séniors sont aussi un axe que nous voulons développer, puisque le public est demandeur.

Q. Nernier a réintégré le centre en 2023. Peut-on souligner des préférences d'activités chez les Néroniens, Petits et Grands ?

Chez les « anciens jeunes » comme ils se définissent, les activités intergénérationnelles et les temps conviviaux hors les murs sont appréciés.

Les activités régulières ont également du succès et nous invitons, d'ailleurs, les personnes ayant des propositions sur ce sujet à venir nous rencontrer.

Chez les jeunes, peu de néroniens sont présents et nous cherchons des actions qui pourraient leur convenir et les mobiliser. Ils peuvent d'ailleurs se manifester auprès de nous pour nous faire part de leurs idées, envies et besoins.



Xavier Ravalland, directeur de C Mes loisirs





FINANCES :

Parkings payants, petit tarif pour les habitants !

La mise en service des parkings extérieurs de Marcille et de La Chapelle s'accompagne de l'instauration d'une tarification du stationnement durant la haute saison. L'institution d'une redevance permet, notamment, d'obtenir une meilleure rotation des véhicules et encourage l'utilisation de moyens de transport alternatifs à l'usage individuel de la voiture, même si, à Nernier, seuls le vélo et le covoiturage sont réellement accessibles sur route !

Ainsi, du 1er mai au 15 septembre, le paiement sera requis tous les jours de 9h à 19h, selon le barème suivant :

TEMPS DE STATIONNEMENT	TARIF
Moins de 1h	1€
de 1h à 2h	2€
de 2h à 3h	3€
de 3h à 4h	4€
de 4h à 5h	5€
de 5h à 6h	6€
de 6h à 7h	7€
de 7h à 10h	8€

En cas d'absence ou d'insuffisance de paiement, un forfait post stationnement sera appliqué. Son montant s'élève à **8€** pour l'absence totale de paiement et sera minoré au prorata du montant du ticket déjà payé par l'utilisateur en cas d'insuffisance de paiement.

Sont également institués des abonnements annuels au profit de certains usagers.

Sont également institués des abonnements annuels au profit de certains usagers :

- «résidents», «commerçants», «employés» à Nernier : 10 €/an,
- «locataires d'une place annuelle de bateau dans le port de Nernier» : 60 €/an.

Il est précisé que l'abonnement annuel au parking de la Ferme ouvrira droit à l'accès aux autres parkings sans surcoût.

ENVIRONNEMENT :

Aménagement du parc de la Ferme d'Antioche

La commune étant devenue propriétaire des terrains jouxtant la Ferme d'Antioche il y a plus de deux ans, le projet d'aménager un parc a été lancé. Ce projet consiste à aménager l'espace emblématique du village historique, situé entre la voie d'accès à la mise à l'eau des bateaux et la ferme d'Antioche, au-delà du parking. Les habitants de Nernier ont été invités à se prononcer sur leurs souhaits d'aménagement et se sont exprimés d'une manière partagée en participant à trois réunions publiques de concertation, organisées par la Mairie.



Suite à leurs propositions, le projet a été élargi au parc existant de la nouvelle Capitainerie.

Le descriptif du projet est le suivant :

- remise en état de la cour existante de la ferme ;
- mise en place d'un réservoir d'eau de pluie pour l'entretien des espaces verts ;
- création d'un amphithéâtre avec arborisation pour une zone ombragée ;
- cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite sur les différentes parties du jardin ;
- plantation d'arbres fruitiers avec prairie et espaces fleuries ;
- liaison arborée des deux parcs avec agrandissement du terrain de jeux actuel ;
- espace de rencontres (tables, bancs) ;
- agrès pour la pratique du sport ;
- zone de stationnement pour les dérivailleurs.

Ce projet d'aménagement peut être consulté sur la plateforme « Maire et Citoyens » de la Mairie. Les travaux devraient commencer à l'automne et, la participation citoyenne sera prolongée tout au long de sa réalisation.





ENVIRONNEMENT :

Une association syndicale forestière

Les communes de Chens sur Léman, Douvaine, Excenevex, Massongy, Messery, Sciez et Yvoire ont créé une association syndicale libre de gestion forestière (A.S.L.G.F), avec la participation de la chambre d'Agriculture et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC). La commune de Nernier a décidé de s'associer à cette démarche, intéressante pour la gestion des forêts.

Cette association se veut un outil très spécifique et adapté à la propriété forestière, particulièrement celle de la forêt privée et des petites propriétés, avec pour finalité la constitution d'une unité forestière. Elle a pour actions :

- Renouveler, gérer et exploiter rationnellement la forêt ;
- Planifier et mettre en place des chantiers forestiers communs ;
- Construire et améliorer le réseau de descentes forestières et de ses équipements pour faciliter les accès et la lutte contre les incendies ;
- Face au réchauffement climatique, lutter contre les parasites des bois ;
- Faciliter l'accès à des formations pédagogiques concernant la sylviculture.

L'adhésion des propriétaires au sein de l'association est libre et la propriété de chacun est maintenue, de même que l'exploitation de ses propres bois. Sont concernées des parcelles de forêt, des terrains à boiser ou des terrains à vocation pastorale. Informations : aslgf.gerdil.net et mairie de Nernier.

CULTURE ET PATRIMOINE :

L'été sera culturel...

Concert le 12 avril

Un prochain concert aura lieu sous la forme d'un récit musical et instruments, le vendredi 12 avril, par l'ensemble **Capella Ripaillensis**. Consacré à la vie de Jésus, il sera donné à l'église Saint-Martin à 19h30. Entrée libre.

L'ensemble invité fait vivre la musique baroque, proposant des compositeurs du XVIIe siècle, afin de la partager avec le plus grand nombre.

D'autres concerts sont en cours de négociation pour les prochains mois.

Des expositions dès la Pentecôte

Les expositions cet été à la Ferme d'Antioche sont complètes. Une première exposition aura lieu durant la Brocante, le week-end de Pentecôte, 18 au 20 mai.

Puis, elles reprendront dès le 4 juin, jusqu'au 9 septembre. Peintures, sculptures, y compris dans le village en extérieur, se succéderont, les artistes ayant été retenus par un jury tout spécialement mobilisé.

En effet, la commune reçoit de très nombreuses candidatures d'artistes et il a semblé légitime de faire des choix partagés avec des personnes aux sensibilités artistiques de la commune. Que Colette Pacquelet, présidente du Musée du Lac, Dany Marchand et Marie-Ange Cangiani soient remerciées de leur disponibilité pour mener à bien cette mission.

Le parcours QR codes «vivez l'histoire»

Ce cheminement traversera le village en suivant des QR codes, retraçant des parties de l'histoire de Nernier. Par

exemple, celui de l'église retracera son histoire à travers le temps, alors que celui du port le signalera comme géosite, etc. Le parcours devrait être finalisé en mai.

Et toujours le théâtre pour enfants

Les cours se poursuivent tout au long de l'année scolaire, 17 enfants étant actuellement inscrits. Une représentation théâtrale finale aura lieu mercredi 25 juin à la Ferme d'Antioche.



Ensemble
Capella
Ripaillensis

ACTION SOCIALE:

La commune reprend l'action sociale en direct

Suite à la dissolution du CCAS de Nernier, entérinée en décembre dernier, c'est la mairie qui reprend ses activités en direct. Les subventions à vocation sociale, que le centre décidait d'attribuer chaque année, sont désormais votées en conseil municipal et financées sur le budget général de la commune. Cette procédure est plus transparente puisqu'elle sollicite l'ensemble des élus. Elle est également une simplification administrative, avec allègement du travail, puisque le budget autonome du CCAS est supprimé. En ce qui concerne la sortie des Anciens et la journée de Noël, il en est de même, la mairie s'en occupe directement.



PORT :

Plongée dans les eaux portuaires

Le dragage du port de Nernier est entré dans sa phase finale avec la réinstallation des corps morts et des chaînes d'amarrage «mères et filles». Lancé il y a plus de deux ans, ce chantier était d'autant plus important que la dernière intervention en ce sens remontait à plus de 20 ans ! Il a aussi été l'occasion d'étudier les fonds, la faune et la flore portuaires.

Nul doute que les alluvions dans le Léman sont de plus en plus présentes. Le lac reçoit un peu plus de 8 millions de tonnes d'alluvions par an, dont la majeure partie, les trois quarts, proviennent du Rhône. Le reste est amené par la Dranse et d'autres petits affluents. À Genève, le Rhône n'évacue qu'une petite masse de ces alluvions, en milliers de tonnes seulement, comparées aux millions charriés.

Tous les ports du Léman sont confrontés à ces dépôts de fond, qui viennent les encombrer, au point que des bateaux à grande quille peuvent être confrontés à des fonds insuffisants pour naviguer. La préoccupation est grande, chaque année quand le lac est au plus bas et que des bateaux, dans le port de Nernier, se retrouvent quasi en cale sèche faute de conserver un niveau d'eau suffisant. Les dépôts sont naturels, même s'ils peuvent être très importants selon les années. De plus, l'ouverture sous la digue ouest constitue un passage favorable à l'accumulation de ces sédiments, quand le vent d'ouest souffle.

Réaliser le dragage de port est donc bien une nécessité pour assurer l'acti-

tivité de plaisance dans des conditions optimales. Cette opération nécessite plusieurs étapes, dont les plus importantes relèvent d'enjeux environnementaux. En effet, les sédiments à enlever peuvent contenir des substances nocives, qui doivent être évacués spécialement et avec précaution. De plus, le port est une zone vivante, où les herbiers et les poissons cohabitent toute l'année. Des études poussées sur la faune et la flore ont donc été menées et fournissent d'intéressants résultats.

Préserver la biodiversité du port

En premier lieu, une attention particulière a été portée à la préservation de la biodiversité dans le port. Ainsi la mise en œuvre du dragage a été fixée de janvier à mi-mars, en dehors des périodes de frai. En effet, les analyses ont confirmé une sensibilité générale du port à partir de mai, liée à l'existence, par exemple, de frayères à brochets, indiquant que la reproduction de l'espèce peut se dérouler dans ou à proximité du port. Il a également été souligné une fréquentation croissante de la faune en début de saison, avec l'augmentation de la température de l'eau.

L'étude de la zone portuaire a détecté neuf espèces de poissons et deux espèces d'écrevisses exotiques envahissantes. Les espèces dominantes sont la perche commune et, moins connue, la blennie¹. On trouve de façon significative des blennies dans les substrats minéraux avec des anfractuosités plus réduites (ce sont les galets) et des perches, ainsi qu'une tanche, dans les plantes aquatiques, de type hydrophyte (sous l'eau).

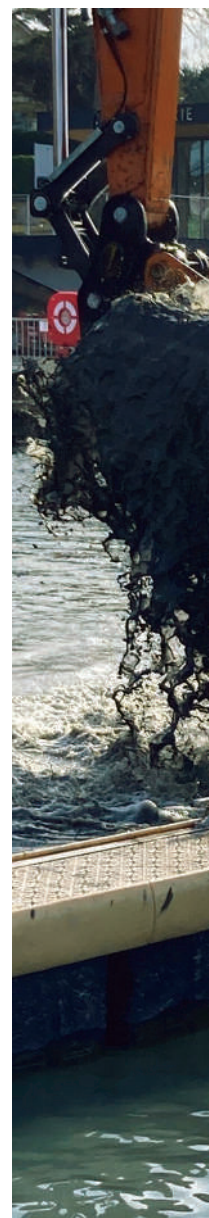
Il faut noter également l'attractivité spécifique du milieu portuaire pour certaines espèces, dont les brochets. Poisson dit autochtone sur le Léman, il est classé « Vulnérable » sur la liste rouge des espèces menacées, en raison de la réduction de sa population



constatée au niveau national. A ce titre il appartient, comme la blennie, à la liste des espèces de poissons protégés sur l'ensemble du territoire (depuis 1988). Cela implique une interdiction de la destruction des œufs et de la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, notamment, des lieux de reproduction, désignés par arrêté préfectoral. Au niveau du Léman, la situation de la population de brochet n'est pas préoccupante, disposant de larges frayères mais également, des ports, principalement dans les secteurs abrupts ou exposés aux courants. A l'inverse, au niveau réglementaire, les écrevisses américaines sont signalées et figurent au niveau européen, dans la liste des espèces exotiques envahissantes et préoccupantes.

Un échantillon a également été prélevé hors du port. Les différences apparaissent, suffisamment marquées pour mettre en évidence une fréquentation différente des habitats. Ainsi, deux espèces complémentaires sont détectées: la brème et le goujon, les espèces les plus abondantes étant le chevesne et l'ablette.

Au final, il a été démontré que le dragage prévu sur une partie seulement de la zone portuaire, n'aurait pas d'impact majeur sur cette faune et ses habitats.





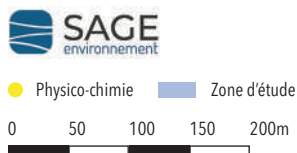
Analyse des températures

Un angle d'étude a porté sur les mesures de températures du lac, dans et hors le port, à 50 cm de la surface de l'eau. Selon ces investigations, menées en d'octobre 2021, la température varie entre 13.7 et 14.9°C. Le lac Léman est dans une dynamique de refroidissement, sous l'effet de la baisse des températures atmosphériques. Le refroidissement de l'eau est un peu plus marqué dans le port qu'en extérieur mais, reste amorti par l'inertie de la masse d'eau lacustre.

Puis, des investigations printanières ont été réalisées en période d'échauffement lacustre, particulièrement brutal en 2022 sous l'effet de températures atmosphériques très élevées, dès le mois de mai. Les températures observées dans le port mi-avril sont autour de 6°C environ, alors qu'elles atteignent plus de 19°C localement mi-mai. Les températures sont quasi identiques dans le port et à l'extérieur, avec un écart aussi important en un mois.

Résultats des campagnes de mesures ponctuelles de la température de l'eau dans et hors du port de Nernier du 21 octobre 2021 au 16 mai 2022.

Source : OFB - Mise en forme SAGE Environnement



avorable aux développements de végétaux macrophytiques et de types microalgues. Les investigations ont été menées en plein été 2022, en période de développement maximal de la flore. Or, aucun végétal à enjeu, notamment protégé, n'a été observé au sein des deux zones d'études définies. Les formations observées sont localement bien développées et, parfois très denses mais, elles ne se démarquent pas des alentours ; ce sont des herbiers à Chara globularis, à Potamogeton berchtoldii, à Stuckenia pectinata, ou encore, à Elodea et nuttallii). Les algues du port sont donc toutes très courantes et ne méritent pas un traitement spécial. Cependant, une attention toute particulière a été apportée à cette faune aquatique, afin de la préserver dans le port et, favoriser sa reprise au plus vite tout en surveillant sa repousse à moyen terme. Pour cela, la végétation a été récoltée, puis stockée dans de grands sacs, ensuite immergés, en attendant d'être remise en place à la fin du dragage.

Trois parcelles de réimplantation, d'une surface de 25 m2 chacune,

Un inventaire floristique poussé

S'agissant de la flore, une même attention lui a été apportée avec un inventaire de la végétation aquatique. Une masse d'eau portuaire se distingue de la masse d'eau lacustre, notamment, par sa protection contre les vagues et le vent. De ce fait, l'eau est plus fa-



Localisation des végétaux dans le port

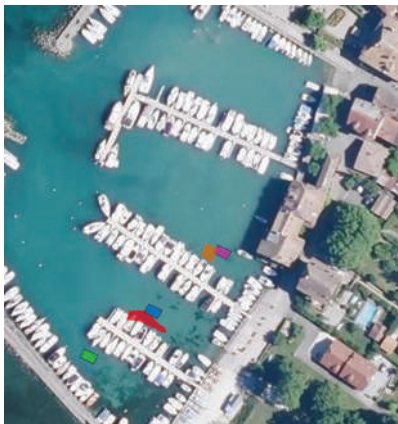


LE DOSSIER DU MOIS

ont été définies, dont une qui doit servir de « témoin ». Le suivi de cette réimplantation doit intervenir au bout de 2 ans, puis 5 ans et 8 ans, à partir de l'année du dragage.

Les investigations concernant les végétaux aquatiques, ont été réalisées à partir d'une visite de terrain de l'entreprise chargée de l'étude (inventaire et cartographie) ; les investigations relatives à la faune piscicole se sont basées sur l'exploitation de données de pêches récentes, transmises par l'Office français de la Biodiversité.

Localisation des placettes de réimplantation de la végétation



- Extraction sédiments Zannichella pour stockage
- Extraction sédiments Chara globularis pour stockage

Placettes : Tapissage des sédiments et suivi de la végétation

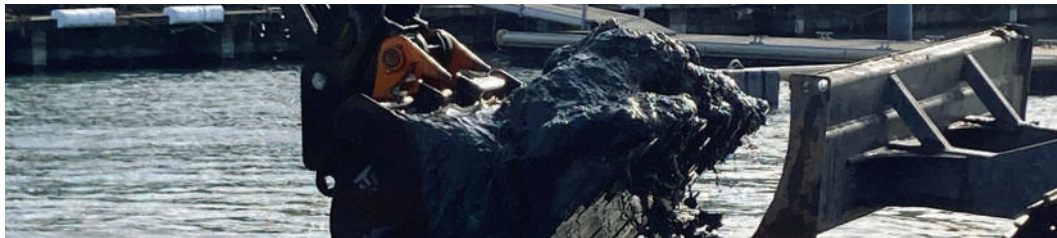
- Placette Chara globularis
- Placette Zannichella palustris
- Témoin

- Zone investiguée en 2023
- Zone investiguée en 2022
- Herbiers



Carte des principaux herbiers

- Zone d'étude
- Herbier dominé par Ceratophyllum demersum et Elodea nuttallii densité faible à moyenne
- Herbier dominé par Chara globularis densité forte à très forte
- Herbier dominé par Elodea nuttallii densité faible
- Herbier dominé par Elodea nuttallii densité faible à moyenne
- Herbier dominé par Potamogeton bercholdii densité faible
- Herbier dominé par Potamogeton bercholdii densité moyenne
- Herbier dominé par Stuckenia pectinata et Chara globularis densité moyenne
- Herbier dominé par Stuckenia pectinata, Potamogeton bercholdii et Chara globularis densité moyenne à forte



TROIS ZONES DE DRAGAGE

La toute première étape du dragage a consisté dans la réalisation d'une bathymétrie, au moyen d'un sondeur couplé à un GPS monté sur une embarcation légère, mesurant les fonds. Des prélèvements de sédiments ont également été réalisés, à fin d'analyse, pour s'assurer de l'absence de polluants dans ces sédiments.

Ensuite, les différentes zones de dragage ont été définies, de même que les profondeurs de mouillage minimal à atteindre pour assurer la navigabilité du port.

Trois zones ont été définies en relation avec le mouillage en basses eaux hivernales : zone « voiliers » à proximité de la sortie (mouillage de 1,9m), zone « barques » contre les quais (mouillage de 1m), zone « intermédiaire » entre les deux (mouillage de 1,4 m).

Au total, afin de respecter ces enjeux de mouillages, il a été décidé de retirer 1840 m³ de sédiments. Ceux-ci ont été déversés dans le lac, dans une zone précisée par la direction départementale des territoires et qui a fait l'objet d'une reconnaissance subaquatique préalable.



ADN :

Les temps forts de l'année

L'ADN a tenu son assemblée générale le 14 mars dernier, à la Ferme d'Antioche, sous la présidence de Ben Butler. Rapport d'activité et rapport financier 2023, élection des membres du comité et programme 2024 étaient à l'ordre du jour.

Pour cette année, les temps forts sont reconduits, la Brocante de Pentecôte dimanche 19 mai dans les rues du village, la fête des voisins le 31 mai au port, la soirée de la fête nationale, dimanche 14 juillet et le bal de Noël, qui clôturera la journée «Nernier fête Noël». L'ADN viendra aussi en renfort de la Fête du port, qui sera organisée dans le cadre de l'inauguration de la capitainerie le samedi 22 juin 2024 à 11h.

L'ADN a également rappelé que les bénévoles sont toujours les bienvenus et que les bras ne sont jamais trop nombreux ! La cotisation annuelle est de 5 euros.

MUSÉE DU LAC : Ouverture le 6 juin

Sous la dynamique présidence de Colette Pacquelet, le Musée du Lac reprendra du service dès le 6 juin, pour des expositions tout l'été.

Quant à l'école de peinture, installée au 1er étage du Musée, elle fonctionne toute l'année, avec des cours permanents et des stages, cinq en 2024, toujours de trois jours. Après celui de mars dernier, le prochain aura lieu les 16, 17 et 18 mai, accueillant une pastelliste de Toulon, qui propose de travailler avec principalement des crayons pastel et peu de craie. C'est une autre manière de travailler cet art !

Renseignements :

colettepacquelet43@gmail.com



C2NY :

Régates et stages de voile

Cette année encore, C2NY propose de nombreux stages de voile pour adultes et enfants, comme le président, Damian Harris l'a précisé lors de l'assemblée générale du club, le 15 mars. En introduction, cette réunion fut l'occasion de saluer la commune, qui, dans la nouvelle capitainerie a inclus un local d'accueil pour le club.



STAGES DE VOILE
NERNIER - YVOIRE
C2NY
Club Nautique Nernier-Yvoire
Inscriptions ouvertes!

OPTIMIST: INITIATION, PERFECTIONNEMENT, STAGE SPORTIF
PLANCHE À VOILE, STAGE MULTISPORT
PLUS D'INFORMATIONS SUR <http://C2NY.org>

NIDOMATIC FD Jolle

Le programme sur l'eau démarre dès ce mois d'avril, le jeudi de 18h30 à 20h30h, puisque le club organise des sorties navigation pour ses adhérents, sur ses Surprise, consacrées à la thématique des manœuvres et de la sécurité. Puis, à partir de mai, les régates d'entraînement reprendront à Nyon, tous les mardis soir.

Sur terre, le club convie ses adhérents et ses partenaires à l'apéro d'ouverture de saison le 3 mai prochain, au port de Nernier.

Pour s'informer sur toutes les dates, adresse du site web :

c2ny.org/calendrier

Et toujours : la station météo C2NY.

c2ny.org/meteo sur le port est opérationnelle. Les cours de yoga :

c2ny.org/yoga-a-nernier se poursuivent à l'intérieur, 3 fois par semaine, en attendant les beaux jours pour profiter des solariums en bois sur la digue.



TENNIS :

Stages pour les prochaines vacances

Nombreux sont les Néroniens qui fréquentent le tennis club de Messery, d'ailleurs présidée par une Néronienne, Isabelle Combaz. C'est donc tout naturellement que le club a été convié à la réunion de la mairie avec les associations locales. Des stages sont proposés durant les vacances scolaires et des leçons tout au long de l'année avec un professeur diplômé.

Pour les deux semaines des vacances de Pâques, le prix des stages de tennis enfants/adultes sont les suivants : 1h30/ jour (9h30-11h ou 14h-15h30) : 150€ la semaine - 3h/ jour (9h30-12h ou 14h-16h30) : 250€ la semaine - Journée (9h30-12h et 14h-16h30) : 450€ la semaine.

Les prix pour les leçons individuelles sont : 1 heure : 40€ - 10 heures : 400€ + 1 heure offerte ; 1 heure à 2 personnes : 25€/personne.

Par ailleurs, le 15 juin, le club organise la Fête de l'école de tennis et ouvrira les inscriptions pour la saison 2024/2025. Des démonstrations de tennis par les enfants de l'école de tennis seront suivies d'un repas convivial sur place.

Contact : Kevin Bride-Postmaa /DEJEPS Tennis Courriel : bride.kevin@gmail.com
Tel. 06 64 50 38 55



SHORT :

Shortorama

La reprise de Shortorama se profile pour l'été prochain. Véritable festival de courts métrages, il se déroule en soirée et en plein air. La date est d'ores et déjà pré-fléchée le samedi 17 août. À confirmer.



LA CAGETTE À ROULETTES :

La Cagette roule folk

La Cagette à roulette a repris du service depuis le 7 mars dernier, assurant ses distributions de cagettes tous les jeudis. Diversifiant ses activités, elle propose un concert de musique folk dans la soirée du 28 juin à Nernier. Le lieu exact dans le village sera précisé prochainement.

NOTRE DAME DU LAC :

Lecture théâtralisée

Dès le 16 juin, la Chapelle Notre-Dame-du-Lac démarre sa saison avec une lecture théâtralisée, l'Alphabète, récitée par Françoise Sage.

LIBRAIRIE D'ESSERT :

Une nuit de la lecture à Nernier

C'est à l'initiative de la librairie associative d'Essert, Livres à vous, que la Nuit de la Lecture, proposée par le ministère de la Culture, s'est invitée à Nernier. Organisée fin janvier dans le village, au PTI Bar, elle a réuni des lecteurs assidus, prêts à partager leurs précieuses lectures et à en découvrir de nouvelles.



LA PAILLOTE DU PORT :

Une nouvelle buvette au port

La nouvelle capitainerie comprend un espace buvette au rez-de-chaussée. Un appel à candidature a été lancé pour assurer son exploitation saisonnière estivale. Deux candidatures ont été reçues et le choix s'est porté sur le projet présenté par Marie-Ange Cangiani et Michel Sidorenko. L'Écho néronien leur souhaite plein succès.



**INTERCOMMUNALITÉ :
QUOI DE NEUF ?**

L'ECHO NERONIEN N°102 | JANVIER/FÉVRIER/MARS 2024



NERNIER DONNE RENDEZ-VOUS : Le printemps des coquelicots

Nernier organise une journée environnement le samedi 1er juin. Sur le thème d'actualité des milieux humides, elle traitera de «la qualité des eaux dans nos paysages, apprenons à aimer nos marécages», au cours d'une conférence et d'une promenade de 10h à 12h. Départ depuis la ferme d'Antioche. L'après-midi sera consacré aux arbres, à leurs connaissances et leur protection. Cette initiative s'inscrit dans le programme du printemps des coquelicots qui, de mars à juin 2024, réunit com-

munes, agglomération, associations ou encore acteurs privés du territoire de Thonon Agglomération, pour proposer un programme complet d'événements dédié à la sensibilisation et à l'action en faveur d'un avenir durable.

Animations ouvertes à tous. Programmation et + d'infos sur thononagglo.fr et le site nernier.eu

BROYAGE À DOMICILE : ...ça continue

Les équipes de broyage des végétaux à domicile ont repris du service pour les particuliers. Proposé par Thonon Agglomération aux habitants de son ter-

ritoire, ce service évite les déplacements à la déchetterie et permet de profiter des bienfaits d'un broyat-maison.

Rappelons qu'il est entièrement gratuit pour les particuliers, pour tout volume de branchages compris entre 2m3 et 25 m3. De plus, il bénéficie d'une dimension sociale puisque les prestations de broyage sont assurées par des personnels de Chablais Insertion et du LIEN (Léman Initiative Emploi Nature).

Chaque année, entre 6000 et 7000 tonnes de déchets verts sont déposés dans les déchetteries intercommunales. Or les végétaux, comme les déchets de cuisine, sont 100 % recyclables à la maison grâce au compostage, au paillage et au jardinage au naturel.

Information et inscription obligatoire : thononagglo.fr - Tél. 04 50 31 25 00



**PRÉVENTION
INTRUSION**

Alarmes et vidéos

Étude, installation,
maintenance, conseil

116 Contre Allée du Larry
74200 MARIN

Tél : 04 50 81 95 95
lpi-chablais.com/intrusion
lpigenerique@gmail.com

Clic and Go .com
Création Internet



Info : 04 50 81 88 96
www.clicandgo.com



ENTREPRISE
Hauteville
Chauffage - Pompe à Chaleur
Climatisation - Sanitaire
Ventilation

Maison fondée en 1969

Z.I. des Niollets 74140 DOUVAINE
Tél. 04 50 94 02 18
sarl.hauteville@orange.fr





LEMAN NAUTIC

759 Route de Songy, 74140 Sciez / 04 50 72 61 13

FILLION
IMPRIMERIE
CREATION

04 50 26 29 13

EUROPE SIGNALÉTIQUE
SIGNALISATION ROUTIÈRE - MOBILIER URBAIN
☎ 04 50 72 68 17 - 06 10 61 01 70

VETEMENTS PROFESSIONNELS
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN

Société d'Installation et Production d'Énergie

Construction réseaux électriques
Travaux souterrains et aériens
Éclairage public
Groupes électrogènes

74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 81 90 32 • Télécopie 04 50 81 40 24
sipe.societe@wanadoo.fr

SARL BERTHET TESSA BOAT
BATEAU ECOLE FRANCAIS - DOUVAINE



Faites-nous confiance,
comme de nombreux habitants sur Nernier !

LEGGETT
IMMOBILIER INTERNATIONAL

Leader sur le marché des résidences secondaires en France
650 agents multilingues - 16 agences - 25 ans d'expérience

Appelez Ben à tout moment :
+33 (0)6 49 61 75 25
benjamin.shrimpton@leggett.fr
Agent commercial Siret : 885 366 484 RCS



SAS Électricité et Travaux Publics
DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Postes HTA
Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285 route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. : 04 50 73 81 64
accueil@degeneve-electricite.fr



www.leggett.fr





INFORMATIONS PRATIQUES

L'ECHO NERONNIEN N°102 | JANVIER/FÉVRIER/MARS 2024



Agenda

- **Dimanche 31 mars 2024 à 10h**
Course aux Œufs de Pâques
Ferme d'Antioche
- **Vendredi 5 avril 2024 à 18h**
Réunion du conseil municipal
Mairie
- **Vendredi 12 avril 2024 à 19h30**
Ensemble Capella Ripaillensis
Concert à l'église | Musique Baroque et récit. Entrée libre.
- **Mercredi 8 mai 2024 à 11h30**
Commémoration du 8 mai 1945
Fête de la victoire, monument aux morts
Verre de l'amitié.
- **Samedi 1er juin 2024 dès 10h**
Journée environnement
Ferme d'Antioche
- **22 juin 2024 à 11h**
Inauguration de la capitainerie
Fête du port
- **Expositions à la ferme mai / juin**
17 au 20 mai 2024
• Collectif d'artistes de Marcel Guichard
4 au 10 juin 2024
• Chantale Degrave
11 au 17 juin 2024
• Marie Laplace
18 au 24 juin 2024
• Œuvres de Mathieu Chauve
- **Samedi 1er juin 2024 à 20h30**
Oliver Miles Band
Concert rock 'n folk | Ferme d'Antioche
- **Dimanche 9 juin 2024 à partir de 8h**
Elections européennes (inscr. avant 1er mai)
Mairie - Citoyens français et européens

Services

MAIRIE DE NERNIER

Téléphone _____ 04 50 72 82 26
Email _____ mairie@nernier.fr
Site Internet _____ nernier.eu

Ouverture au public: Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h30

Le coin des épicuriens

Horaires | Réservation conseillée.

BAR L'ANNEXE DU LAC

Réouverture début mai - Bar, lounge.

BAR AU BON COIN

Ouvert de 17h00 à 0h30 - 15h le dimanche
fermeture le jeudi _____ 04 50 72 80 50

LA COMÈTE

Ouvert du mardi au dimanche midi
dîner vendredi et samedi
sur réservation _____ 04 50 72 80 57

LE COUTEAU DANS LA SOUPE

Traiteur - chef à domicile
Plats hebdomadaires _____ 06 24 73 37 24

LE PTI BAR

Ouvert du jeudi au dimanche, à partir de 15h.
De mardi à dimanche
à compter du 15 avril _____ 06 03 29 82 28

LE RESTAURANT DU LAC

Ouvert à midi les lundi et mardi. Midi et soir
du jeudi au dimanche inclu _____ 04 50 72 80 52

LA TABLE DE NERNIER

Ouvert midi et soir du jeudi
au dimanche midi _____ 04 50 17 52 43

LA CAGETTE À ROULETTES

cagettearoulettes.com



MAIRES & CITOYENS

La plate-forme des habitants de NERNIER
mairesetcitoyens.fr

REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone _____ 04 50 36 02 80
Secours aux animaux blessés ou abandonnés
animaux-secours.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU _____ 15
Police secours _____ 17
Pompiers _____ 18
ASVP Municipal _____ 06 74 71 60 33
Agent de surveillance _____ asvp@nernier.fr
Garde-Port _____ 06 87 04 05 52
Capitainerie _____ capitainerie@nernier.fr

Utile

MESSES À NERNIER

Plus d'infos : diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

BUREAU DE POSTE

Nernier: levée à 9h30 du lundi au samedi
boîte aux lettres à l'ancienne poste.
Messery: mardi à samedi 9h00-12h00

SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

Renseignements _____ 04 50 31 25 00
thononagglo.fr

Services déchets, assainissement,
transports scolaires / mobilité interurbaine
Ligne 152 et, nouveau, 271 pour Genève :
tel : 04 50 26 35 35
L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.

CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale
prestations pour le maintien à domicile :
auxiliaires de vie, portage de repas...

BABY SITTING

Armand COMBAZ (2003)
04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43

Alexandre THOMAS (2002)
at.nernier@gmail.com (Français/Anglais)

HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Nyon - Nernier - Yvoire
Horaires saisonniers
cgn.ch/fr/cgn-mobilite

DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.
Fermeture hebdomadaire :
Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi
Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie
(sur présentation de la carte grise du véhicule).

CRÉDITS PHOTO

Les élus, mairie de Nernier, Marie-Pierre Berthier, Christian Breuza,
Damien Vaney, Pixabay, associations de Nernier, Stéphane Corcelle
(musée du lac), Destination Léman (brocante)

Une commune du :

